



VERSAILLES

Compte-rendu du COMITE TECHNIQUE SPECIAL ACADEMIQUE (CTSA)

de l'académie de Versailles réuni le vendredi 22 février 2019 de 14h30 à 17h

Périmètre de compétence : les personnels non enseignants des services académiques : rectorat et les 4 DSDEN du 78, 91, 92 et 95

Participants :

Pour l'administration : M. PELAT, Secrétaire général de l'académie ; Mme GALY, Secrétaire générale adjointe ; Mme LAMOTTE d'INCAMPS, SGA-DRH ; Mme MACRESY-DUPORT, Adjointe DRH ; les SG des DSDEN du 78, 91 et 92, respectivement M. BERAHA, Mme PILI, Mme BEULZE ; Mme VILAIN, cheffe de la DAPAOS ; Mme CHEVET, cheffe du SPR, Mme BARBET, cheffe du pôle académique des retraites

Pour les OS: SNASUB-FSU : 3 titulaires et 1 suppléant;

FO : 2 titulaires et 1 suppléant;

UNSA : 2 titulaires et 2 suppléants ;

SGEN-CFDT : 2 titulaires et 2 suppléants

Secrétaire adjoint de la séance : Julien LEROY, UNSA

Lecture d'une déclaration préalable par le représentant de l'UNSA et d'une autre par la représentante de FO.

1 – Adoption du règlement intérieur du CTSA

2- Modification du règlement intérieur du rectorat

Point présenté par Mme GALY, Secrétaire générale adjointe qui quitte ensuite la séance.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité sur le site Lesseps du rectorat, la présence des agents de sécurité à l'accueil est étendue sur la plage horaire allant de 7 :40 à 18 :20. En contrepartie ces personnels sont autorisés à décompter leur temps de travail avec la badgeuse TIPI.

Projet sur les travaux. La reconstruction du rectorat sur le site Lesseps est toujours à l'étude. Un budget de 700 000 euros lui est consacré pour les études préalables. Le chantier lui-même s'élèverait à 100 millions d'euros.

Le logement du gardien du site sera prochainement démoli puis reconstruit à neuf.

Les salles informatiques de la DSI seront rénovées ainsi qu'une partie du bâtiment D.

L'installation d'une vidéo surveillance est à l'étude.

3 – Organisation et fonctionnement des services académiques à la RS 2019

M. PELAT rappelle que la suppression d'emplois à la rentrée scolaire 2019 porte sur 16 emplois dans l'académie dont 7 en EPLE (BOP 141) et 9 dans les services académiques (BOP 214). Dans ce dernier cas, cette diminution est à comparer aux 1 360 emplois qui existent actuellement dans les services académiques. La ventilation est la suivante :

RECTORAT : - 7.5 emplois dont :

- Service académique des retraites : - 5.5 emplois dans cadre de la dématérialisation des procédures de liquidation des pensions ;
- GIP de Guyancourt : - 1 emploi de catégorie A du fait de la très forte réduction du nombre de contrats aidés à gérer ;
- Division DALOG du rectorat : - 1 emploi de catégorie C

DSDEN :

- 0.5 emploi sur la DSDEN 78 (cat. C),
- 1 emploi sur la DSDEN 92 (cat. C)

Les postes concernés seront précisés lors du CTSA de fin d'année scolaire.

Mme LAMOTTE d'INCAMPS, SGA-DRH, assure que les personnels impactés sont accompagnés dans leur démarche de mobilité.

Question de M. ETTAÏ, SGEN-CFDT, sur l'évaluation des dotations en emplois administratifs dans les DSDEN.

M. PELAT répond qu'un travail est engagé depuis trois ans avec les SG-DSDEN. Plusieurs simulations de comparaison entre les quatre DSDEN ont été réalisées et ont abouti à des écarts de même tendance pour chacune d'elle. Pour la RS 2018, il a été procédé à la suppression de 0.5 emploi sur trois DSDEN et à un emploi sur la DSDEN du 92, ce qui est faible.

Au total, l'arbitrage est assez modéré par rapport à la volumétrie globale des 608 postes en DSDEN.

Pour la RS 2020, M. PELAT n'émet pas d'opposition pour échanger sur ce sujet avec les organisations représentatives des personnels.

Mme LACOUTURE, FSU, fait remarquer que l'application ENSAP qui permet la dématérialisation de l'information des agents sur les retraites ne fournit pas toutes les informations nécessaires. M. PELAT laisse entendre que le pôle de conseil restera accessible au rectorat mais que l'essentiel sera de contacter le Service des retraites de l'Etat (SRE) à Nantes.

Mme GUILLOU, FO, demande si des mesures de carte scolaire pourront s'appliquer pour les agents du service des retraites dont les postes seront supprimés.

M. PELAT considère qu'une mobilité fonctionnelle étant possible au sein même du rectorat, la mesure de carte scolaire est sans objet.

M. PELAT a souhaité informer les représentants du CTSA de ces dispositions avant qu'elles ne soient présentées au GT du CTA le 12 mars. Celui-ci connaîtra également la localisation des 7 suppressions de postes en EPLE. Le CTA du 21 mars 2019 en prendra acte.

4- Accompagnement et formation des personnels

Mme LAMOTTE d'INCAMPS, SGA-DRH, prévoit le développement d'une gestion des ressources humaines de proximité avec une approche plus individualisée des carrières des personnels.

M. ETTAÏ, SGEN-CFDT, évoque un phénomène d'autocensure des personnels du 95 pour participer à des formations du fait de l'absence, peut-être non avérée, de prise en charge des frais de déplacement. De même, Mme SOUSTRE, représentante UNSA pour les personnels de la DSDEN du 91, confirme le renoncement à des formations proposées à Versailles du fait de leur éloignement.

Mme JOUSSET, conseillère mobilité carrière, représentante UNSA, souligne que des conseillères mobilité carrière sont surtout compétentes pour accompagner les professeurs des écoles dans leur projet de reconversion.

Mme LAMOTTE d'INCAMPS précise que dans le cadre de la RH de proximité, le choix de l'organisation de l'accompagnement est laissé à l'initiative des DSDEN, ce qui peut conduire à des profils de conseiller mobilité très différents d'un département à l'autre. Il faut consentir à cette phase d'expérimentation où des différences existent inévitablement.

Mme GUILLOU, FO, demande si la cellule d'écoute, annoncée au CTSA du 7 juin 2018, fonctionne. Mme LAMOTTE d'INCAMPS répond que cette cellule est en phase d'expérimentation...

Questions diverses

Sur les conséquences de la réforme territoriale.

M. PELAT confirme que tous les rectorats seront maintenus sauf en Normandie où la procédure de fusion est trop avancée pour revenir en arrière. Mais la mutualisation de certaines fonctions pourra être opérée. Dans tous les cas, il n'y aura pas de mobilité géographique non souhaitée et ceux qui devront faire une mobilité fonctionnelle seront accompagnés.

Sur la part des contractuels dans les effectifs des services académiques

M. PELAT communique oralement les données d'un tableau confirmant le fait que, pour un nombre d'élèves scolarisés dans le public comparable dans les quatre départements de l'académie, le nombre d'emplois disponibles dans la DSDEN du 95 est sensiblement inférieur à celui des autres services départementaux.

Complément indemnitaire annuel (CIA) versé fin 2018 pour les personnels de catégorie B

M. PELAT confirme que cette catégorie de personnel n'a pas bénéficié d'une augmentation du CIA par rapport à celui versé fin 2017, à la différence des personnels de catégorie A et C. C'est un arbitrage qui privilégie, entre autres, les personnels de catégorie C, dans un contexte budgétaire contraint où il a fallu faire des choix.

Par ailleurs, 2019 sera l'année de révision de l'IFSE à l'occasion de l'entretien professionnel annuel.

Règlement intérieur de la DSDEN du 91

Mme PILI, SG-DSDEN du 91, annonce que le règlement intérieur de sa DSDEN est en cours de révision. Il fait actuellement l'objet d'un contrôle de légalité par le service juridique du rectorat (DACES 1) et sera présenté au prochain CTSA.

Télétravail

M. ETTAÏ, SGEN-CFDT, intervient pour demander un état des lieux sur le développement du télétravail. Mme LAMOTTE d'INCAMPS confirme qu'une convention sur ce sujet est en cours de finalisation et qu'une présentation en sera faite au prochain CTSA. Il y a clairement une volonté de l'académie d'aller dans cette direction.

Luc Thirriot, représentant au CTSA pour le SGEN-CFDT